

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 471 509**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 25463**

(54) Garniture d'accrochage notamment pour armoires murales.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). F 16 B 45/00.

(22) Date de dépôt..... 1<sup>re</sup> décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Autriche, 6 décembre 1979, n° A 7718/79.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 25 du 19-6-1981.

(71) Déposant : JULIUS BLUM GMBH, société de droit autrichien, résidant en Autriche.

(72) Invention de : Erich Röck.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Malémont,  
42, av. du Président-Wilson, 75116 Paris.

La présente invention se rapporte à une garniture d'accrochage, notamment pour armoires murales, qui comprend un cadre pouvant être fixé au corps d'un meuble et un crochet monté de façon réglable sur ce cadre, une broche filetée étant en outre prévue pour le réglage de la hauteur du crochet, cette broche 5 étant montée dans le cadre et s'engageant dans un taraudage prévu dans un élément de réglage de hauteur du crochet.

De telles garnitures d'accrochage sont couramment utilisées sur les meubles modernes. Elles ont pour but non seulement de permettre d'accrocher une armoire murale ou autre à un élément de fixation d'un mur, le plus souvent 10 à un crochet ou à une glissière de suspension, mais également de permettre de régler notamment la hauteur du meuble et ainsi de compenser d'éventuelles erreurs ou écarts qui se sont produits lors du perçage des trous de fixation ou lors de la plantation du crochet dans le mur.

L'invention se propose d'apporter une garniture d'accrochage qui permet 15 en outre, après que l'armoire a été installée sur le mur, de rapprocher celle-ci de ce dernier, et ainsi de l'appliquer bien à plat contre sa surface ou bien, lorsqu'on monte plusieurs armoires l'une à côté de l'autre, de faire en sorte que leurs surfaces frontales soient toutes situées dans un même plan.

Parmi les autres qualités qu'on demande à ces garnitures d'accrochage, on 20 peut mentionner : un faible encombrement, en particulier à l'intérieur de l'armoire, tout en étant facilement accessibles, ce qui revient à dire que le réglage de la garniture d'accrochage doit être facile à réaliser quand l'armoire est installée, à partir de l'intérieur de celle-ci.

L'invention atteint les buts qu'elle s'est fixés en ce que la broche 25 filetée est pourvue d'une couronne dentée et de préférence d'un tourillon prévu au centre de ladite couronne dentée, et en ce que le cadre présente, au niveau de la couronne dentée, un siège pour un outil de réglage, par exemple pour un tournevis en croix.

Il est avantageux que le crochet soit de façon connue monté à pivotement 30 sur le cadre et puisse être pivoté vers l'élément de réglage de hauteur et qu'un ressort, de préférence à branches, soit prévu pour presser le crochet vers l'extérieur.

Ainsi, le crochet est sollicité à s'écartier de la paroi arrière de 35 l'armoire, ce qui facilite considérablement la suspension de la garniture d'accrochage au crochet du mur.

Dans un autre exemple de réalisation de l'invention, il est prévu que le crochet soit constitué par un levier à deux branches et que dans un taraudage du cadre soit vissé un socle contre lequel prend appui l'une des branches du

crochet.

Ainsi, en faisant tourner le socle d'appui, on pivote le crochet, c'est-à-dire on rapproche ou on éloigne la garniture d'accrochage du mur.

On obtient un mode de réalisation particulièrement stable en s'arrangeant 5 pour que le crochet de la garniture d'accrochage soit orienté verticalement.

Dans un autre exemple de réalisation de l'invention, il est prévu de pourvoir le crochet d'une vis située sur l'axe de pivotement de celui-ci et à laquelle est fixé l'élément de réglage de hauteur, cette vis étant guidée dans des trous allongés verticaux du cadre.

10 La présence de cette vis a d'une part, l'avantage de permettre de fixer le crochet sur l'élément de réglage de hauteur, et d'autre part, de fixer le crochet dans le cadre.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en plan d'une garniture d'accrochage conforme à l'invention ;

- la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne I-I de la figure 1 montrant la garniture d'accrochage après qu'elle a été tirée contre la paroi 20 de support ; et

- la figure 3 est une vue en coupe semblable à la précédente montrant une garniture d'accrochage dont le cadre a été écarté du mur.

La garniture d'accrochage selon l'invention comprend un cadre 1 sur lequel est fixé de façon réglable un crochet 3.

25 De préférence, on fixe le cadre 1 sur le meuble de façon qu'il prenne appui directement contre le dessus 10 de celui-ci et qu'il s'applique contre sa paroi latérale 11.

Le cadre 1 peut par exemple être fixé au-dessus 10 du meuble et à la paroi latérale 11 au moyen de vis 13.

30 Le crochet 3 est monté sur le cadre 1 au moyen d'une vis 5 dont les extrémités extérieures s'engagent dans des trous allongés 14 prévus dans les bordures latérales 15 du cadre 1.

Ainsi le cadre 3 peut être réglable en hauteur dans les limites des trous allongés 14. La vis 5 prend appui contre l'extrémité supérieure recourbée d'un élément de réglage de hauteur 4 qui se présente essentiellement comme un étrier en U et dont l'autre extrémité présente un taraudage 16 dans lequel s'engage une broche de réglage filetée 7 pour régler la hauteur.

L'extrémité inférieure de la broche filetée 7 est tenue dans une bordure 17 du cadre 1.

La broche filetée 7 est entourée d'une couronne dentée 18 et présente au centre de celle-ci un tourillon 19. Au niveau de la couronne dentée 18 un trou 22 est prévu dans une bordure 21 du cadre 1 parallèle à la paroi arrière 20 du meuble, ce trou servant au passage d'un outil de réglage qui peut par 5 exemple être un tournevis en croix 23.

Un trou correspondant 24 est prévu dans la paroi arrière 20 du meuble.

Comme on le voit sur la figure 2, on fait passer le tournevis 23 dans l'ouverture 24 et dans le trou 20 de façon que sa pointe vienne s'appliquer contre le tourillon 19 et on le tient ainsi de façon qu'il s'engage entre les 10 dents 18' de la couronne dentée 18.

Ainsi, il suffit de tourner le tournevis pour entraîner la broche filetée 7 et l'élément de réglage de hauteur 4, ce qui permet de modifier la hauteur du crochet 3.

A l'extrémité supérieure de la garniture d'accrochage, le cadre 1 15 comporte un taraudage 24 dans lequel est vissé le socle 2 du crochet 3. Le socle 2 est pourvu d'un disque 25.

Ainsi, en tournant le socle 2, le crochet 3 pivote autour de la vis 5, de sorte qu'en faisant entrer davantage le socle 2 dans la garniture, il presse le crochet 3 vers la paroi d'accrochage ; par contre, en déplaçant le socle 2 20 vers l'avant, c'est-à-dire en rapprochant son disque 25 de la paroi arrière 20 du meuble, le poids du corps de celui-ci tend à écarter l'extrémité supérieure du crochet 3 et la vis 5 de la paroi de fixation.

Sur la vis 5 est également prévu un ressort à branches 6 prenant appui, d'une part contre l'élément de réglage de hauteur 4 et, d'autre part contre le 25 crochet 3.

Eventuellement, plusieurs ressorts 6 pourraient être prévus. Le ressort 6 sollicite le crochet 3 constamment vers l'extérieur, ce qui facilite considérablement la suspension de la garniture d'accrochage dans le crochet 26 du mur.

La broche filetée 7 peut être fixée dans le cadre 1, par exemple à l'aide 30 d'une bague élastique 8.

On prévoit également des capuchons 9 qui couvrent les trous 24 de la paroi arrière 20 du meuble.

REVENDICATIONS

1.- Garniture d'accrochage, notamment pour armoires murales, qui comprend un cadre pouvant être fixé au corps d'un meuble et un crochet monté de façon réglable sur ce cadre, une broche filetée de réglage étant en outre prévue pour le réglage de la hauteur du crochet, cette broche étant montée dans le cadre et s'engageant dans un taraudage prévu dans un élément de réglage de hauteur du crochet, caractérisée en ce que la broche filetée (7) est pourvue d'une couronne dentée (18) et de préférence d'un tourillon (19) prévu au centre de la couronne dentée, et en ce que le cadre (1) présente, au niveau de la couronne dentée (18), un siège pour un outil de réglage, par exemple pour un tournevis en croix (13).

2.- Garniture d'accrochage selon la revendication 1, caractérisée en ce que le crochet (3) est de façon connue monté à pivotement sur le cadre (1) et peut pivoter par rapport à un élément de réglage de hauteur (4), et en ce qu'un ressort, de préférence à branches (6), est prévu pour solliciter le crochet (3) vers l'extérieur.

3.- Garniture d'accrochage selon la revendication 1 et/ou 2, caractérisée en ce que le crochet (3) est un levier à deux branches et en ce que dans un taraudage (24) du cadre (1) est vissé un socle (2) contre lequel prend appui l'une des branches du crochet (3).

4.- Garniture d'accrochage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le crochet (3) est orienté essentiellement dans le sens vertical.

5.- Garniture d'accrochage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le crochet (3) est pourvu d'une vis (5) située sur l'axe de pivotement du crochet (3) et auquel est accroché l'élément de réglage de hauteur (5), la vis (5) étant guidée dans des trous allongés verticaux (14) du cadre (1).

Fig. 1

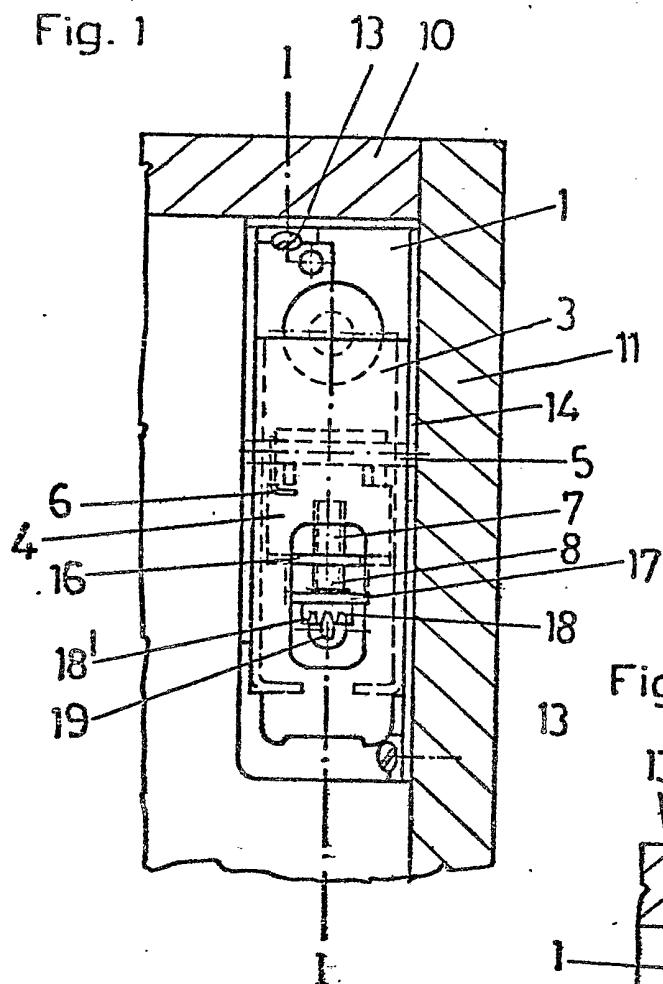


Fig. 2

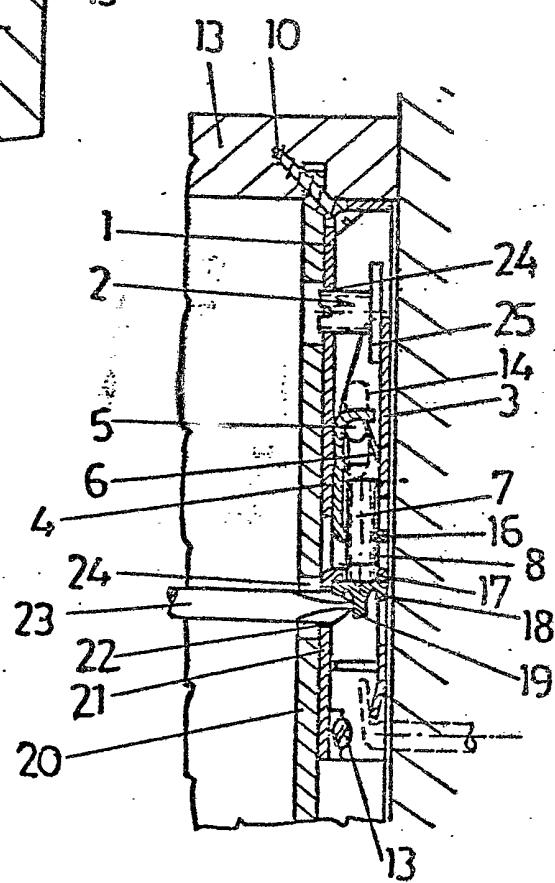


Fig. 3

